



Les discriminations et la prise en compte des inégalités dans le monde du sport

Classe de seconde

Mots clés

Discriminations, inégalités, égalité des chances.

Référence au programme

Égalité et discrimination.

Connaissances

- Les critères légaux de discrimination (loi du 21 février 2014).
- Liens et différences entre discriminations au regard de la loi, expressions discriminatoires (au regard de valeurs et de normes), et prise en compte des inégalités.

Compétences

- Distinguer, dans le domaine du sport, les différences de traitement non justifiées (discriminations) des différences de traitement visant à assurer l'égalité des chances entre les individus.
- Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.
- S'impliquer dans le travail en équipe.



Supports

Les [20 critères de discrimination](#) - Loi n°2014-173 du 21 février 2014 - art. 15.

Description de la séance

1. Apports d'informations préalables sur les notions de discrimination dans une conception extensive (toute différence de traitement qui n'est pas justifiée) et plus restrictive (toute différence de traitement fondée sur un critère considéré comme illégitime par la loi), d'inégalité (situation de fait, résultant soit de facteurs inhérents à la personne, soit de facteurs exogènes) et d'égalité des chances.
2. Travail par groupes de 3 ou 4 élèves
 - Prendre connaissance des critères permettant de définir les situations de discrimination.
 - Rechercher et sélectionner des exemples de situations sportives dans lesquelles il existe des différences de traitement, en référence à ces critères, qui constituent des discriminations (exemples : ne pas pouvoir s'inscrire dans un club sportif du fait d'un handicap ; les différences de salaires entre les sportifs et les sportives ; en EPS, être rejeté d'une équipe de sports collectifs du fait de son faible niveau de jeu) et d'autres dans lesquelles ces différences de traitement résultent de la prise en compte d'inégalités et visent à assurer l'égalité des chances (exemples : organisation de compétitions spécifiques selon l'âge, le sexe et le niveau des sportifs ; catégories distinctives et adaptation des règlements pour les sportifs en situation de handicap).
 - Identifier des « cas problématiques » pour lesquels il est difficile de trancher entre discrimination, respect d'un règlement sportif, maintien de l'égalité des chances ou de la sécurité (exemples : refuser à une femme en tenue non réglementaire du fait de sa religion (port du foulard, jambes couvertes) de participer à une compétition ; refuser à une footballeuse de jouer dans une équipe masculine).
3. Présentation des exemples aux autres groupes. Discussion sur le maintien de l'égalité des chances en sport. Éventuellement une comparaison avec les situations scolaires ou de travail.

Évaluations possibles

Pertinence des exemples par rapport à la distinction discriminations / prise en compte d'inégalités.

Ressources pour aller plus loin

François Dubet, « [Les pièges de l'égalité des chances](#) », www.lemonde.fr, 30 novembre 2009, consulté le 11 septembre 2015.

Danièle Lochack, « [La notion de discrimination](#) », *CONFLUENCES Méditerranée*, n°48, hiver 2003-2004, p. 13-23.



Articulation avec d'autres disciplines / enseignements

- EPS : enseignement d'exploration avec le thème « Corps, activités physiques et spectacle » (liens entre : spectacle sportif et maintien de l'égalité des chances, égalité des chances et incertitude du résultat, ...).
- Histoire-géographie.
- Français.
- Éducation aux médias et à l'information...